Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, ue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 123 — TELEPHONE

Parti Socialiste

REUNION GENERALE DE LA SECTION DOUAISIENNE

La réunion générale de la section aura lieu le mardi 29 décembre, à huit heures du soir, à la Coopérative « la Paix ».

Ordre du jour très important.

Elections consulaires

Voici les résultats des opérations du scrutin de ballottage du 27 décembre 1908 qui eurent lieu aux mairies de Roubaix et de Tourcoing pour le renouvellement partiel de membres du Tribunal de Commerce de Roubaix.

Ont été nommés juges titulaires pour 2 ans : MM. Mulhez Henri, ancien juge ; Lefebvre Julien, ancien juge ; Noblet Adrien, juge sortant ; D'Hallmin Edouard, juge sortant.

Juges suppléants pour 2 ans : MM. Valentin Victor, juge suppléant sortant ; Loth Paul, juge suppléant sortant ; Heyndrickx Georges fils, juge suppléant sortant ; de Calbiestein Auguste, bijoutier.

Les scrutins ouverts à 10 heures du matin ont été clos à 4 heures du soir.

Le résultat général de l'élection de la circonscription sera proclamé à la Préfecture.

Société Coopérative "La Paix"

Siège social : 73-75, boulevard de Belfort, Roubaix

Pour l'emprunt de 50.000 francs voté par l'assemblée générale du 17 décembre 1905, voici les résultats de l'amortissement. Tirage du 27 décembre 1908 :

Les 24 obligations portant les numéros suivants sont remboursables à 25 francs à partir du 2 janvier 1909 :

598 — 346 — 429 — 1.069 — 790 — 268 — 211
952 — 594 — 247 — [illegible] — 521 — 426 — 810
2 — 62 — 950 — 1164 — 988 — 900 — 143
715 — 502 — 858 — 71.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN

Le tirage des primes pour la saison 1907-1908 a eu lieu mardi dernier 27 décembre, salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges. En voici la liste des gagnants :

Une maison, 27.055, A. Noblet, rue de la Gare. — Mille francs en espèces, 18.751, Deboeuf, Vidangeur, quai du Fresnoy, au Hautmesnil. — Cinq cents francs en espèces, 26.029, [illegible] Eggermont, rue de Lorraine. — Cinq cents francs en espèces, 29.971, Victor Desfontaines fils, rue de Cassel. — Une obligation de la Ville de Paris 1888, 15.74, Marcel Verdin, rue Inkermann. — Quatre cents francs en espèces, 7.215, Edmond Lévêque, rue Blanche-Feuille. — Une obligation de la Ville de Paris 1871, 6.387, La Chance, rue de Bavay, 109. — Une obligation communale 1891, 8.094, Jules Demeestère-Cart, rue de la Fraternité Fort-Sion, 21. — Trois cents francs en espèces, 484, Wibaux-Florin. — Deux cents francs en espèces, 23.852, Mlle Duvieuble, rue de Lessines. — Un 1/4 d'obligation Ville de Paris 1898, 4.554, J. Jacobs, rue du Mutage, 8. — Un livret de Caisse d'Epargne de 100 fr., 25.869, Raimond Samlin, rue de Mouscron. — Cent francs en espèces, 8.066, Noémie Shagles, rue Saint-Paul, 27, Croix. — Cent francs en espèces, 21.477, Albert Six, Tourcoing. — Cinquième d'Obligation Foncière 1885, 20.729, Gabrielle Paulus, rue de Tourcoing. — Cinquième d'Obligation Foncière 1885, 1.071, Amédée Prouvost, rue du Collège. — Cinquième d'Obligation Foncière 1885, 6.744, Edouard Stockman, rue du Tilleul, 114. — Un Bon du Congo, 28.451, Eloy Duvillier, rue du Pays. — Un Bon du Congo, 6.268, Mme Verpoest, rue Bernard, 88. — Un Bon du Congo, 29.463, Amédée Prouvost. — Un Bon à lots du Crédit Foncier 1887, 22.529, Lesaffre, rue de Lille, 150. — Un Bon à lots du Crédit Foncier 1887, 20.748, Louis Picavet, rue de Tourcoing, 169. — Un Bon à lots du Crédit Foncier 1887, 18.074, Théo Leclercq, Petit-Baisieux. — Un Bon à lots du Crédit Foncier 1888, 12.224, Mme Wicart, rue Pierre-Catteau, Wattrelos. — Un Bon à lots du Crédit Foncier 188, 13.413, Arthur Devos, Crédit Foncier 1888, 22.385, g. [illegible]-SCDMR rue Charles-Quint, 5e, à Croix. — Un Bon à lots du Crédit Foncier 1888, 22.385, Désiré Michon, Toufflers. — Un livret de Caisse d'Epargne de 50 francs, 27.198, Léon Dubois, rue Blanchemaille. — Un livret de Caisse d'Epargne de 50 francs, 18.482, Fernand Derviau, 24, rue Saint-Georges. — 50 francs en espèces, 6.400, Albert Sial, Monseron. — 50 francs en espèces, 22.701, Javier, rue Saint-Jean, 21. — Une Obligation au porteur de 50 francs, 16.165, Nys, rue de la Mackellerie, 93. — Une Action nominative de 25 francs, 25.583, Philomène Cambier, rue de Bavay.

Les gagnants munis de leurs billets pourront réclamer les lots dès lundi matin, au bureau du Trésorier, M. Paul Despature, rue de la Fosse-aux-Chênes, 21, de 9 heures à 1 heures et de 2 heures à 5 heures du soir.

OBSEQUES CIVILES

Hier à 2 heures et demie ont eu lieu les obsèques de la citoyenne Caroline Chaudde, femme d'Aimé Morel, ancien conseiller municipal de Roubaix.

Un nombre énorme de citoyennes et de citoyens assistaient à ces obsèques purement civiles.

Devant le corbillard des femmes portaient de nombreuses couronnes, d'autres tenaient les cordons de la bannière, d'autres encore, ceux du poêle.

Dans l'assistance nous avons remarqué les citoyens Briffaut, conseiller général, Thérin, conseiller d'arrondissement Dubled, conseiller d'arrondissement Bailleul, Carpentier, Debaisieux, Doize, Dujardin, Lefebvre, Lepers, Watre, [illegible]mez, Auguste François, conseillers municipaux de Roubaix ; Henri Carrette, ancien maire ; Pierre Roger et César Lemaire, conseillers prud'homme ; Dunau, conseiller municipal de Wasquehal, des délégués de la Croix, de Wattrelos, Henri Morel et Auguste Constant, délégués de Flers, etc.

Delestre, etc.

« Ni Dieu ni Maître », a prononcé un discours au cimetière.

LE MAUVAIS PAVE

Hier, vers 5 heures du soir, Jules Lesaffre, âgé de 51 ans, fileur, venant de Lens, s'est fait une entorse au pied droit en tombant rue de Bannoy. Il a reçu les soins d'un docteur qui l'a fait conduire à l'Hôpital de la Fraternité.

POUR LA FRAUDE

Henri Dumoulin et Léon Devienne, brigadier et préposé des douanes à Roubaix, étant de service, à 10 heures et demie du soir, au passage des Hautes, virent venir de l'intérieur un individu conduisant plusieurs chiens qu'il lâcha aussitôt qu'il les aperçut.

Arrêté, il a déclaré se nommer Georges Lefebvre, tailleur de limes, âgé de 47 ans, domicilié à Ault, dans la Somme. Il conduisait, a-t-il dit, les chiens pour le compte d'un inconnu.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier matin, vers dix heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Lybin-Henneuse, marchand de tissus, 72, rue Jouffroy.

Le feu a pris dans une chambre à coucher du 1er étage. Les dégâts occasionnés par le feu et surtout par l'eau peuvent être évalués à 3.000 ou 4.000 francs.

Il y a assurance.

On attribue ce commencement d'incendie à un vice de construction de la cheminée.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — *Mouvement de la Semaine du 21 au 26 décembre 1908* :

Soies, 1.009 kil. — Laines peignées, 161.646 kil. — Laines filées, 67.550 kil. — Laines diverses et blousses, 20.034 kil. — Cotons, 36.552 kil.

Soit au total : 286.831 kilos.

Marché à terme, néant. — Décreusage, 24 opérations. — Tirage, 362 opérations. — Conditionnement, 751 opérations.

ETAT CIVIL

DE ROUBAIX, du 27 Décembre 1908.

Naissances. — Julia Bilkin, avenue Julien Lagache. — Nelly Maschekein, avenue Julien Lagache. — Julien Roussel, rue Villars, 5. — Lucien Labbens rue d'Estaing, cour Bonnet, 7. — Thérèse Nys, rue Saint-Roch, 45. — André Debiseck, rue de l'Industrie, 133.

Décès. — François Debray, 5 mois, rue de la Paix, 79. — Pauline Vercoutère, 56 ans, ménagère avenue Julien Lagache. — Xavier Zackels, 59 ans, rue de Maubeuge, 70. — François Carpentier, 75 ans, sans profession, rue de Rome, 106.

WATTRELOS

CAMBRIOLAGE AU CRETINIER. — Un cambrioleur s'est introduit chez Liévin-Lienard, rentier, rue Monge, entre 5 et 8 heures du soir et a volé une montre et une chaîne en argent, une bague, deux bracelets, quatre boutons de chemise, quatre œufs, un tablier, deux obligations de la Ville de Bruxelles, une de la Ville d'Anvers, une montre en or et sa chaîne et enfin quatre bouteilles de vin.

LEERS

L'AMOUR DE LA FRANCE. — Les gendarmes ont arrêté, après une poursuite très mouvementée, Rémy Galland, vacher, âgé de 34 ans, employé chez Derache, ferme Ducoulombier, hameau du Vert-Bois, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion décerné contre lui en 1896.

VOL DE POULES. — Deux poules et un poulet ont été enlevés chez Joseph Catez, peintre, demeurant hameau du Nouveau-Jeu, par J.-B. Pluquet, âgé de 11 ans, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Ses parents lui ayant demandé d'où venaient les volailles vues par lui dans la cour, il répondit qu'on les lui avait données.

Les gendarmes, saisis d'une plainte et en possession du signalement des poulets, les ayant reconnus, ont dressé procès-verbal et rendu les bestioles à leur propriétaire malgré les protestations du jeune voleur.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

UN EXTRADE

La gendarmerie de Tourcoing a passé à la gendarmerie belge Charles Wuylstocker, âgé de 34 ans, ouvrier agricole, originaire de Wynendael, réclamé par le parquet de Bruges, sous l'inculpation d'abus de confiance. Il sortait de la prison de Lille.

VOL DE LAPINS

Des malfaiteurs ont visité de fond en comble, dans la nuit de samedi à dimanche les clapiers de la rue Racine et ont dérobé :

1° Chez Isidore Lefebvre, teinturier, occupant le numéro 102 de la rue : 4 lapins.

2° Chez Paul Vanderkerkave, domicilié 106, même rue : 7 lapins.

Enfin chez Georges Coppenale, toujours rue Lamartine : 2 lapins. Total : 13 lapins.

POPULATION ETRANGERE

Voici le mouvement de la population étrangère du 20 au 27 décembre 1908 :

Arrivée : hommes, 8 ; femmes, 7 ; enfants, 5.
Départs : hommes, 3 ; femmes, 6 ; enfants 0.

ETAT CIVIL

DE TOURCOING, du 26 Décembre 1908.

Naissances : Godefroy Georges, rue du Fleocon, 234. — Flayoust Robert, rue du Prince, 33. — Decock Georges, rue de Dijon 10. — Vanhoutteghem Henri, rue de Gand, 682. — Honoré Henri, rue Nationale, 96. — Desuiter Marie, rue Nationale, 122. — Duvivier Laure, rue Saint-Jacques, 39.

Publications de Mariages : Boussemaere Gustave, fourreur à Tourcoing et Vanlacken Palmyre, piqueuse à Roubaix. — Brochard Louis, apprêteur, à Roubaix et Depauw Sophie, épailleuse à Roubaix. — Lefebvre Victor, employé à Tourcoing et Lefebvre Irma, sans profession, à Wattrelos. — D'hour Paul, sans profession, à Croincy et Franoy Céline, sans profession, rue Desurmont. — Lemaire Jacques, filateur, rue de la Cloche, 37 et Motte Marie, sans profession, rue Fidèle Lebrocq, 28. — Coupleux Eloi, marchand, rue Carnot et Selosse Cécile, sans profession, rue du Calvaire, 25.

Décès : Dormé Maurice, 5 ans, rue de Roubaix, 56. — Roger Pierre, 73 ans, rue du Maréchal Brune, 75. — Deman Georges, 2 ans, rue de Comines, 15.

du 27 Décembre 1908

Naissances : Jean Deschamps, 17, rue Sainte-Barbe. — Marcel Conadec, rue du Sergent Bobillot, 32. — Emile Evrard, rue de la Blanche-Porte, 159.

Décès : François Sueur, 6 mois, rue des Cinq-Voies, impasse Dubois. — Lambert Delange, 58 ans, journalier, 122, rue Nationale. — J.-B. Destombes, 59 ans, marchand, 180, rue de Menin.

LILLE

Important cambriolage

Un ouvrier est dépouillé en son absence de toutes ses économies.

Un ouvrier menuisier, M. Capon, habitant au second étage du numéro 139 de la rue d'Artois avait par des miracles d'économie amassé un petit écule qu'il gardait en réserve pour les mauvais jours.

Tout son avoir était enfermé dans un coffret en fer de 30 centimètres sur 20, placé lui-même sous clef dans un placard de la chambre qu'occupait au même étage sa fille, Mlle Olga Capon.

En rentrant samedi soir de son travail, M. Capon fit l'amère constatation du passage d'étrangers dans son appartement. Il alla droit au placard où était enfermée sa petite fortune, le coffret s'était en volé.

Il contenait 16 obligations ville de Liège, trois 5e foncières Paris, cinq ville de Paris, de 100 francs chacune et dont malheureusement il ignore les numéros; 250 francs en billets de banque, 1 de 100 francs, 3 de 50, 100 francs en pièces d'or et 30 francs en pièces de cent sous.

C'est donc un préjudice total de près de 2.800 francs que subit l'infortuné menuisier.

Aucune porte n'avait été fracturée et les voleurs durent s'introduire à l'aide de fausses clefs.

Certains indices permettent d'espérer que la police ne tardera pas à trouver les voleurs.

Les élections au Tribunal de Commerce

C'est hier, ainsi que nous l'avons annoncé, qu'eut lieu le scrutin de ballottage pour l'élection de juges au tribunal de commerce.

Quatre bureaux de vote étaient installés à l'Hôtel de Ville, au Conservatoire et rue Molière.

Voici dans l'ordre des bureaux, les chiffres de voix obtenus par les divers candidats.

Wargny 275 — 231 — 153 — 183. Total : 842
Houbron 277 — 231 — 157 — 185. Total : 850
Bal 278 — 232 — 158 — 185. Total : 853
Nuytten 277 — 233 — 155 — 185. Total : 850

Elus juges pour 2 ans.

Verley 258 — 231 — 159 — 171. Total : 819

Elu juge pour un an.

Lepez 238 — 212 — 135 — 163. Total : 748
Delesalle 237 — 211 — 136 — 164. Total : 748

Elus juge suppléants pour deux ans.

Candidats des Syndicats de l'alimentation :

Duval 57 — 33 — 54 — 14. — Total : 188
Wattrelot 58 — 36 — 55 — 45. — Total : 194

Voici par bureau le chiffre des inscrits et des votants :

1er bureau : Hôtel de Ville. — Inscrits : 1095. Votants : 314.

2e bureau : Conservatoire. — Inscrits : 1311. Votants : 252.

3e bureau : Rue Molière. — Inscrits : 1734. Votants : 215.

4e bureau : Rue de Bouvines. — Inscrits : 1491. Votants : 191.

CANTON D'HAUBOURDIN

Inscrits : 1011. — Votants : 99.

Juges pour 2 ans. — Les quatre candidats ont obtenu chacun 80 voix; 19 bulletins nuls.

Juge pour 1 an. — *M. Charles Verley, 80* voix: 19 bulletins nuls.

Juges suppléants pour 2 ans. — MM. Louis Delesalle et André Lepez, ont obtenu 69 voix chacun. MM. Duval et Watrelot ont obtenu 15 voix; 15 bulletins nuls.

NECROLOGIE

Notre excellent collaborateur Emile Gest vient d'être cruellement frappé par la mort de sa mère, décédée à Boulogne-sur-Mer, à l'âge de 49 ans.

Nous prenons une part très vive à la douleur de notre camarade et lui présentons, ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères condoléances.

LA GRAVE AFFAIRE DE LA GARE

Aucun fait nouveau ne s'est produit dans la journée d'hier, bien que l'enquête n'ait pas chômé et que commissaires et inspecteurs de « la mobile » soient sur pied jour et nuit pour mener l'affaire à bonne fin.

On a lancé dans le public des bruits, au moins prématurés, disant que de graves irrégularités existaient en dehors du trafic des allers et retours.

Il ne faudrait pourtant pas, pour obéir aux nécessités d'une information intensive, laisser trop travailler la folle du logis, créer des légendes et jeter légèrement la suspicion sur tout un personnel qui compte beaucoup d'honnêtes gens à côté de quelques brebis galeuses.

Jusqu'à présent — nous sommes certains de n'être pas démentis par les magistrats qui mènent l'enquête avec une inlassable activité — il n'y a pas d'autre chef d'inculpation ni d'inculpés que ceux que nous avons dits.

Broder sur l'affaire ne peut que gêner l'enquête et faire planer d'injustes soupçons sur d'honnêtes gens.

DEFIEZ-VOUS DES AMIS DE RENCONTRE

On ne saurait trop prodiguer ce conseil aux personnes qui s'amusent devant le « zinc » des cabarets avec des individus plus ou moins connus d'elles. Pas un soir ou lendemain de paie ne se passe qu'un imprudent ouvrier ne paie son tribut à la rapacité des rôdeurs de remparts ou de cabarets en quête d'une proie facile.

Vers sept heures et demie du matin, M. Ernest Dufresne, 55 ans, jardinier à Ermin (Pas-de-Calais), qui avait fait dans Saint-Sauveur la classique tournée des grands ducs, échouait en compagnie au cabaret du Vert-Galant, 37, rue Saint-Sauveur.

L'estaminet est de bonne réputation et honnête, il n'en est pas de même des compagnons de rencontre que pilotait et abreuvait le jardinier.

Sortant de là, il s'aperçut que son portemonnaie, contenant 55 francs, était disparu en même temps que les deux lascars auxquels il avait offert maintes consommations.

On soupçonne de ce méfait les sieurs Dubus Maurice, âgé de 20 ou 22 ans, et Albert X..., dont la Sûreté possède le signalement, et sur lesquels elle ne tardera pas à mettre la main.

ÇA N'EST PAS FAIT POUR ÇA !

Un ouvrier de fabrique, J. C..., habitant la rue de Poids, avait hier, vers six heures du soir, sans vergogne aucune, pris l'un des angles de l'église Saint-Maurice pour W.-C.

Cela scandalisa les passants et révolta la pudeur d'un agent de service place de la Gare, qui verbalisa et conduisit le peu décent personnage au poste du 3e arrondissement.

VOL A LA GARE DE FIVES

M. Jules Dhondt, marchand de charbon, rue Bohain, avait jeudi soir, laissé en stationnement dans la cour de la gare de Fives son camion chargé de sacs prêts à être livrés à sa clientèle.

Quand il revint hier matin pour prendre livraison du véhicule il constata la disparition de huit sacs marqués D J, de 50 kilos chaque.

Ses soupçons se portent sur deux confrères qu'il a désignés à la police.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Vers trois heures de l'après-midi, dimanche, un commencement d'incendie s'est déclaré au 1er étage sur le derrière, d'une maison de la rue Nationale.

Depuis deux ou trois jours on percevait dans l'immeuble une forte odeur de brûlé, elle provenait de la lente combustion des sommiers sous le plancher.

Les pompiers du poste de la rue du Fresnes accoururent dès qu'on leur eut signalé que les flammes jaillissaient du plancher, coupèrent à coups de hache une assez grande surface du parquet et purent, avec quelques seaux d'eau noyer le commencement d'incendie.

Les dégâts s'élèvent à plusieurs centaines de francs.

ASSOCIATION DES DELEGUES CANTONAUX

L'Association des délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille vient de tenir son assemblée générale semestrielle, sous la présidence de M. Hébert, assisté de MM. Vandenbosch et Boutemy, vice-présidents, et Leleu, secrétaire.

Après avoir enregistré avec joie l'adhésion de M. Verly, publiciste à Lille, et celle de M. Lemaire, ancien maire de Mérignies, M. le président exprime les condoléances de la société, à l'occasion de la mort du regretté M. Nerland.

D'intéressants rapports, dûs à MM. Vandenbosch, Lévy, Millez, Delecourt, Lepot, Leleu et Boutemy sont lus sur l'enquête précédemment décidée et relative aux droits et aux devoirs des délégués cantonaux, ainsi qu'aux meilleurs moyens d'assurer l'assiduité scolaire. Ces rapports seront fondus en une seule rédaction qui formera un « Manuel du Délégué cantonal », lequel sera imprimé et distribué aux sociétaires.

Deux nouveaux vœux sont ensuite discutés et adoptés, et seront envoyés aux conseillers généraux et d'arrondissement, membres de l'Association, avec prière de les présenter à leurs assemblées respectives. Le premier de ces vœux demande l'introduction de l'histoire locale et régionale dans les programmes de l'enseignement.

Le deuxième vœu demande une sérieuse réduction du nombre de jours de vacances et de congés, trop libéralement alloués par l'autorité universitaire.

Avant de se séparer, l'assemblée a voté une somme de cent francs en faveur de l'Orphelinat des Instituteurs, et une autre somme de cinquante francs pour la société des Persévérants de l'Ecole laïque de Lille.

NE AU POSTE

Une bobineuse, Mme Marie Desprez, âgée de 24 ans, demeurant 40, rue de l'Eglise Saint-Louis, se rendait, dans la nuit de dimanche, à la Maternité pour y faire ses couches.

En passant à proximité du poste du 8e arrondissement, la jeune mère fut prise des douleurs de l'enfantement.

Conduite au poste, elle reçut les soins d'un docteur appelé en hâte, et mit au monde une grosse fille.

La mère et l'enfant, qui se portent très bien, ont été transportés en voiture d'ambulance à l'hôpital de la Charité.

LE SOL EST GLISSANT

Voici une première victime de la neige.

Dimanche, vers midi, Mme Hélène R..., 26 ans, demeurant au boulevard de la Liberté, passait rue Nationale, se rendant à la messe de midi à l'église Saint-Etienne.

En arrivant rue de l'Hôpital-Militaire, elle glissa si malencontreusement sur le trottoir couvert de neige, que dans sa chute elle se foula le poignet gauche.

Conduite dans une pharmacie voisine, le docteur Wintrebert vint lui donner des soins ; elle fut ensuite reconduite en voiture à son domicile.

DANS LA POLICE

Nous apprenons avec plaisir, qu'à la suite des récents examens, le sympathique inspecteur Pringuet, de la brigade mobile, a été admis aux fonctions de commissaire de police.

Sincères félicitations au nouveau magistrat.

A QUI LE PORTEFEUILLE ?

Il a été déposé au commissariat divisionnaire de police mobile, à la gare de Lille, un portefeuille ingérre anglais, sur non usagé renfermant une somme de 500 francs.

Ce portefeuille a été oublié dans un train, le 26 courant, entre les gares d'Ostricourt et Phalempin, par un voyageur descendu dans cette dernière gare.

La personne, qui a oublié ce portefeuille, peut le réclamer au Commissariat divisionnaire de police mobile de la gare de Lille.

Je ne fume que le NIL

IL FAUT DES JUGES POUR CE CONFLIT

Il y a quelques semaines, un habitant du Faubourg d'Arras, M. X..., était obligé de placer sa femme dans une maison de santé pour y suivre un traitement.

Pendant ce temps, une des nièces de M. X... vint faire le ménage et s'occupa avec beaucoup de dévouement des soins de la maison.

La malade, étant guérie, revint dernièrement chez elle et ne fut pas peu surprise de constater que sa pendule — un souvenir de famille — ainsi qu'une garniture de cheminée avaient disparu.

Elle s'empressa d'interroger sa nièce qui lui répondit que ces objets correspondaient exactement aux prix de ses services près de son oncle, pendant son absence.

Mme X... la trouvant mauvaise, est allée se plaindre au juge de paix de son quartier, qui aura le dernier mot de cette affaire.

LES CAMBRIOLEURS N'ONT QU'A BIEN SE TENIR

On sait que le personnel de la police est surmené, aussi notre municipalité qui est pleine de bienveillance pour lui vient-elle d'augmenter le nombre de nos policiers... à quatre pattes.

Cinq chiens sont arrivés au chenil municipal, sept autres sont attendus ; dans la bande deux sont dressés : on leur a construit des niches, etc., etc.

Dites donc, M. le Maire, quand vous aurez fini avec les bêtes, vous ne pourrez pas vous occuper un peu des hommes.

Les chiens de police ne sont pas encore électeurs et les électeurs de la police trouvent qu'on se f... vraiment trop d'eux !

COCOTTE AVAIT SES NERFS

Le cocher Hippolyte Berthe, 58 ans, demeurant 27, rue de Turenne, était allé conduire hier, vers 7 heures du soir, un client, façade de l'Esplanade.

En raison de la température, le cocher, à un certain moment, était entré dans un estaminet pour prendre un genièvre.

Pendant ce temps, son cheval s'impatientant, s'emballa et partit à vive allure, vers le boulevard de la Liberté, qu'il longea en partie.

A hauteur de la rue de Bourgogne, un courageux passant s'élança à la tête de la bête emportée et réussit, non sans peine, à la maîtriser.

Dans cette course folle, la roue de devant du véhicule fut fortement avariée. Aucun accident de personne à déplorer.

CARE A L'EGOUT

La plaque de l'égout située rue du Faubourg de Béthune, à l'angle du magasin de bois, s'est subitement enfoncée à deux mètres de profondeur dans la journée d'hier.

Des accidents étant à craindre, le service des travaux a été aussitôt prévenu.

LES FETES DE L'ARBRE DE NOEL

Hier se sont closes, en plein succès qui eut duré aussi longtemps que l'aurait voulu le Comité, les splendides fêtes de l'Arbre de Noël.

La distribution des paniers garnis de jouets aux enfants, enthousiasma les petits et le « Broquelet » transporta une fois de plus les grands.

On ne saura trop féliciter le Comité pour son dévouement et l'ingéniosité de ses spectacles ; nous nous en voudrions de ne pas associer à cet hommage les « Escholiers d'Isla », les étudiants de l'Etat, les musiques militaires et des pompiers qui ont prêté leur concour pendant la durée des fêtes.

Et maintenant, à l'année prochaine.

350 KILOS SUR LA JAMBE

Un pénible accident est survenu dans la nuit de samedi à dimanche, dans les ateliers de M. Pouillez, 46, rue de Valenciennes.

Un mécanicien, M. Florent Laurent, 34 ans, demeurant boulevard de Belfort, cité Butin, était occupé vers 2 heures et demie du matin à manœuvrer une pièce de fer pesant environ 350 kilos.

Soudain, la lourde masse s'échappa de ses mains et atteignit l'infortuné ouvrier à la jambe droite.

Un docteur appelé aussitôt accourut lui donner des soins et constata qu'il avait la jambe droite fracturée.

M. Laurent, après avoir reçu les soins que nécessitait son état, a été transporté par la voiture d'ambulance à l'hôpital de la Charité, où il a été admis d'urgence.

A L'HIPPODROME

Le nouveau Cirque suisse

Ce ne fut hier, dans la vaste salle — archicomble de tout ce que Lille compte d'élégances et de notoriétés — qu'un cri unanime et sincère : Enfin, voilà un cirque digne de ce nom et de Lille !

Sans interruption pendant trois heures, nous avons assisté à un défilé d'attractions hors de pair, personne dans la salle n'a pu faire cette réflexion commune : tiens, j'ai déjà vu ça chez un tel !

Rien que de la nouveauté, présentée avec un brio remarquable dans un cadre luxueux où tous les détails sont réglés, où rien ne choque l'œil habitué aux élégances.

Des clowns invraisemblables, ahurissants de verve, mais sachant éviter la trivialité, une pléiade d'écuyers, des mélomanes humoristiques, des acrobates de tapis, une troupe russe de chanteurs et danseurs dont la frénésie vous donne le vertige, il y a de tout et du meilleur.

Mais ce que nul autre que le chevalier F. Charles ne nous avait fait connaître depuis longtemps — arrêtés qu'étaient les directeurs par les « cachets » coûteux des grandes attractions — il y a des « numéros à sensation » qui méritent la réclame faite autour d'eux.

« Les Auriélus », acrobates comiques, cachent sous leur masque enfariné des gymnastes qui déploient une science et une audace invraisemblables.

Les frères Schlax, pirouettistes et sauteurs sur bicyclettes, renversent toutes les notions acquises sur l'équilibre et la mécanique.

A bicyclette ils font des équilibres, sauts périlleux, chutes sur tremplin et autres qui vous hérissent les cheveux et transportent les spectateurs.

En haute école, en liberté, M. F. Charles n'est fait acclamer et avec lui, la science du dressage, qui paraissait perdue.

Enfin, l'angoisse épouvantable et délicieuse, qui vous prend à la gorge, vous fait passer dans le dos des frissons qui vous secouent tout entier, **Gadbin II**, dans son saut mortel du haut de la coupole. Un cri unanime et sincère, la chute sur la planche où l'autre tomba pantelant, le ventre ouvert et Gadbin II, après un gracieux saut périlleux, est debout, saluant le public qui l'acclame.

On ne raconte pas ces impressions là, il faut les vivre.

Nos concitoyens pourront le faire aujourd'hui et jours suivants, à huit heures en soirée.

Après le succès sans précédent de ce soir, la salle regorgera de spectateurs... et ce sera justice.

NOTRE ALMANACH 1909

CONTENT DE NOMBREUSES GRAVURES

Prix : 0,40 Centimes

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARCQ-EN-BARŒUL

POUR LES PAUVRES HONTEUX. — La fête de bienfaisance organisée par la société la Feuille d'Etain, au bénéfice des pauvres gens auxquels l'amour-propre fait cacher leur misère, a obtenu le plein succès qu'elle méritait.

Malgré le temps très court dont on disposait pour faire le cortège avant la chute du jour, les organisateurs ont réussi à faire une promenade très fructueuse à travers les rues du Pont.

Ont pris part au cortège : La Fanfare municipale de Marquette ; la fanfare Le Club Marquettois, Les Trompettes dévouées de Marquette, la société de gymnastique La Renaissance, L'Harmonie du Pont, La Lyre Ouvrière et l'Orphéon des Anciens Elèves du Pont.

Après le défilé, un grand concert et une fête de gymnastique ont réuni, dans la vaste salle de la société La Renaissance, une assistance que l'on peut évaluer à cinq cents personnes, et qui a, pendant les quatre heures qu'a duré le spectacle, applaudi tour à tour les sociétés et les artistes qui se sont succédé.

Mais le clou de cette belle fête a été certainement les deux comédies « Le Petit Babouin » et « Contre-Appel », supérieurement interprétées par la section lyrique de la Lyre ouvrière.

Ce fut une belle et bonne soirée et les organisateurs ont droit à tous les remerciements et à tous les éloges.

BAUVIN

CHIEN SANS COLLIER. — M. Béghin Charles, 65 ans, cultivateur, laisse divaguer son chien sans collier, contrairement aux arrêtés mis en vigueur.

Procès-verbal lui est dressé pour lui rappeler leur existence.

NE TENDEZ PAS DE PIEGES. — Le jeune Dhénin Jean-Baptiste, 11 ans, tend des pièges pour prendre les petits oiseaux. Coût : procès-verbal pour destruction des protecteurs de l'agriculture.

LA MADELEINE

LES « PETITS FAGOTS ». — Cette société de bienfaisance a fait, à l'occasion de Noël, son habituelle et généreuse distribution. Des coquilles ont été distribuées aux enfants pauvres de toutes les écoles de la Ville.

Nous adressons nos félicitations aux membres dévoués de cette société philanthropique et souhaitons que l'an prochain ils puissent faire encore une grande distribution de vêtements aux mioches nécessiteux.

Valenciennes

PRIS SUR LE FAIT

Samedi dernier, vers deux heures et demie M. Pendecœur, tailleur, rue de l'Escaut-aper cevait un individu qui sortait par la fenêtre d'un estaminet inoccupé, sis ou numéro 45 et appartenant à Mme veuve Ayasse.

L'homme sortait avec un sac assez volumineux.

Une autre voisine la veuve, Lafosse, qui avait également vu le manège, courut à lui, et lui cria : « Voulez-vous laisser cela ».

L'homme lâcha le sac et s'enfuit.

La police prévenue, vint constater le fait, le sac contenait les tuyaux de plomb de la pompe à bière et un robinet de cuivre.

Les agents cyclistes Havez et Cailliez, munis du signalement du voleur et de quelques renseignements, se mirent en route et le découvrirent chez lui. C'était un sieur Sturbois Henri, 35 ans, terrassier, rue des Canonniers, 2.

Il a été mis au violon, en attendant d'être à la disposition du parquet.

C'est un professionnel du vol de métaux, qui a déjà encouru diverses condamnations.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

FUNERAILLES. — Samedi dernier ont eu lieu les funérailles du jeune Victor Maréchal âgé de 16 ans, qui fut tué à la fosse Renard. Une assistance considérable assistait à l'enterrement.

TOMBE DU TRAMWAY. — Avant-hier à une heure de l'après-midi, un marinier, retournant à bord de son bateau au bassin rond, tomba de la plateforme en arrivant à la hauteur du passage à niveau de Villars.

Il en fut quitte pour quelques ecchymoses à la tête.

FRESNES

ARRESTATION. — Les gardes Vignouille et Licart ont arrêté samedi le sieur Place E., déchargeur de bateaux aux verreries de l'Escaut et l'ont conduit au commissariat de Condé.

Place était sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion.

BROUETTE PERDUE. — Avant-hier matin, on a trouvé une brouette rue des Remeaux. Elle est déposée chez le nommé Guignard Benoit, où on pourra la réclamer.

Notre Almanach 1909

EST LE PLUS COMPLET
LE MOINS CHER
DES PUBLICATIONS SIMILAIRES

PRIX : 0,40 Centimes

Douai

LA FETE DE L'ARBRE DE NOEL

La fête de l'Arbre de Noël a eu lieu hier à l'Hippodrome, avec un plein succès.

Les enfants, innombrables, s'amusèrent follement et les parents furent tranquilles. Ils suivirent avec un vif intérêt la partie musicale de la fête, très réussie d'ailleurs.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré dimanche matin, à sept heures et demie, chez Mme veuve Deloeil, cabaretière à Dorignies, rue du Trannois.

Le feu prit naissance, on ne sait comment, dans un grenier où était placée une cuisinière. C'est un voisin, M. Noël Pecqueur, qui donna l'alarme. Quelques seaux d'eau eurent vite raison du commencement d'incendie. Du linge et quelques effets furent néanmoins brûlés. Les dégâts sont évalués à la somme de 200 francs environ.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SOMAIN

TOMBOLA. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de la Société de secours-mutuels « La Fraternité ».

11 — 29 — 150 — 215 — 231 — 317 —
385 — 480 — 537 — 538 — 543 — 575 —
602 — 602 — 605 — 610 — 617 — 637 —
760 — 763 — 788 — 793 — 933 — 940 —
1058 — 1077 — 1080 — 1106 — 1116 — 1122 —
1175 — 1200 — 1250 — 1273 — 1286 — 1319 —
1376 — 1380 — 1382 — 1466 — 1526 — 1551 —
1665 — 1674 — 1792 — 1836 — 1882 — 1909 —
1918 — 1979 — 1986 — 1996 — 1999 — 2106 —
2150 — 2168 — 2178 — 2199 — 2215 — 2284 —
2409 — 2418 — 2424 — 2448 — 2473 — 2482 —
2501 — 2535 — 2600 — 2616 — 2630 — 2663 —
2783 — 2804 — 2814 — 2931 — 2973 — 3153 —
3171 — 3216 — 3233 — 3237 — 3239 — 3359 —
3363 — 3443 — 3483 — 3567 — 3605 — 3607 —
3631 — 3650 — 3658 — 3673 — 3679 — 3700 —
3794 — 3835 — 3854 — 3907 — 3913 — 3964.

Les lots devront être réclamés dans un délai de trois mois; passé ce délai ils seront acquis à la société.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LIGNY-EN-CAMBRESIS

VOL A LA GARE. — M. Lépousé chef de la gare du Cambrésis de Ligny, avait déposé dans la salle des pas perdus, un petit colis de 2 à 3 kilos contenant des médicaments, expédiés par la pharmacie d'Aboukir, à Paris, et destinés contre le remboursement de 16 francs 50 à M. Cattelain Alcide, de Caullery.